

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 14 juin

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de

Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Christel PERSONNE, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Sébastien WATRIN, Luc LAPEYRE, Christophe JOFFRIT, David BAUDOUIN.

Etaient absents excusés :

Grégory TREFFOT a donné procuration à Caroline ROCHER
Yannick MÉCHIN a donné procuration à Dany BRICOU
Sébastien BELAUD a donné procuration à Sébastien WATRIN
Vincent PALLUAU a donné procuration à Nadine FRAPPIER
Alain FRITSCH a donné procuration à Luc LAPEYRE
Marie-Christine GROLLEAU a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO
Nicolas BITTARD, Jean-Luc GUERAIN

Secrétaire :

M Philippe CACLIN a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :
 - Subvention ADMR, Tarifs cantine-garderie 2024-2025, Règlement cimetière et cantine La Couarde, validation PCS.
- Questions diverses :
 - Transfert MPP, information demandes de préemption, promotions internes.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme la Maire donne lecture d'un texte écrit par Alain Fritsch.

I Délibérations :

*** Subvention ADMR la Mothe St Héray :**

Mme la Maire propose le versement d'une subvention à l'ADMR de la Mothe St Héray en raison des actions sociales menées pour des habitants de Prailles la Couarde. 10 personnes sont concernées pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 300 €.

Par principe, il est décidé qu'une somme de 30 €/personnes aidées dans le domaine social pourra être versée.

*Tarifs cantine et garderie :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de cantine et de garderie à l'identique pour la rentrée 2024-2025.

* Approbation du règlement « Cimetière » :

Mme la Maire donne lecture du règlement des cimetières de Prailles la Couarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents le règlement des cimetières de Prailles la Couarde.

Le règlement sera complété par une partie « déchets » fournie par la CCMP.

Des panneaux seront réalisés et installés dans chaque cimetière.

*Approbation du règlement « salle de la Cantine de la Couarde » :

Mme la Maire donne lecture du règlement de la salle de la cantine de La Couarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le règlement de la Cantine de La Couarde.

Le règlement sera complété par une partie « déchets » fournie par la CCMP.

Il sera affiché dans la salle.

*Validation Plan Communal de Sauvegarde :

Après présentation, il est décidé de mettre les listes de personnes en annexe.

L'arrêté peut être signé par Mme la Maire.

Il est décidé que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera distribué dans les boîtes aux lettres accompagné d'une fiche d'inscription à TRELA.

II Questions diverses :

* Modalités de restitution du centre Jean Rivierre à la commune de Prailles la Couarde :

Mme la Maire présente les modalités juridiques de restitution, la particularité du transfert de propriété, l'évaluation financière des attributions de compensation et le rétro planning des décisions.

Après discussion, le conseil municipal émet un vote de principe avec réserve sur le coefficient de bon état.

Le conseil municipal n'est pas opposé au projet mais souhaite une analyse du bâtiment en accord avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

*Droit de préemption :

Mme la Maire fait savoir que Maître Fraysse a présenté deux demandes d'avis pour exercer le droit de préemption concernant les parcelles ZL 63 et ZA 47.

Le conseil municipal a décidé de ne pas préempter sur les parcelles désignées.

*Promotion interne :

En préalable, Mme la Maire rappelle que nous avons écrit notre ligne de gestion en 2020.

Sur celle-ci nous nous sommes engagés à promouvoir nos agents à 100% sur proposition du centre de gestion.

Dès le début de la présentation du tableau, M Watrin exprime son désaccord sur la proposition d'avancement de certains agents au grade d'agent de maîtrise. Mme la Maire

précise que dans un premier temps, il est important que chacun prenne connaissance des éléments présentés, comme demandé lors du dernier conseil.

M Sébastien Watrin quitte alors la réunion à 23h10.

Après son départ, le débat se poursuit en Conseil municipal. Le tableau présenté démontre les limites de la gestion salariale des collectivités territoriales. Les conseillers restés en réunion constatent la seule possibilité d'attribuer une augmentation salariale en attribuant le grade d'agent de maîtrise pour les deux agents en question. Le troisième bénéficiera de l'avancement sans changement de catégorie d'emploi, laquelle serait préjudiciable pour lui à l'horizon de sa retraite.

Après discussion, il est décidé l'envoi des dossiers pour 3 agents. Les ouvertures de postes correspondants seront à valider après le retour des dossiers par le comité technique du Centre de Gestion.

*Visite du Monastère :

Mme la Maire propose aux conseillers intéressés une visite du Monastère de Pied Foulard. Elle est fixée au samedi 21 septembre au matin.

*Accroissement temporaire d'activité à la Maison Peleboise :

En raison d'une occupation importante de la Maison Peleboise en juillet, Mme la Maire suggère de recruter une personne à temps complet de début juillet au 15 août. La personne pourra également en complément participer aux travaux avec les agents techniques.

Elle propose la candidature d'Iban Bernard. Accord du Conseil municipal

*Stationnement pour vente d'Huitres :

Mme Papet propose de faire venir un vendeur d'huitres le samedi matin (périodicité à définir). Il sera autorisé à stationner devant l'épicerie.

*Visite du cimetière de Prailles :

La visite du cimetière de Prailles est reportée et se fera dès que les travaux de l'ACEMPSSBB-V auront avancé.

*Boîte à clés :

Mme la Maire propose l'installation d'une boîte à clés pour le petit gîte à la Couarde. Accord du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,